L'Air

INTRODUCTION	P. 50	LES REJETS INDUSTRIELS	P. 53
L'AIR EN VILLE	P. 51	LES ÉMISSIONS D'AMMONIAC	P. 55

SOMMAIRE

En Bretagne, les vents et les températures modérées créent un contexte météorologique favorable à l'atténuation de la pollution atmosphérique. Cependant, les polluants sont toujours présents dans l'air en plus ou moins grande quantité.

La qualité de l'air urbain est globalement bonne en Bretagne. Les véhicules sont les principaux responsables de la pollution. La région étant faiblement industrialisée, les rejets de polluants industriels restent mineurs : ils stagnent, voire diminuent pour certains.

18% des émissions nationales.

En Bretagne:

Indice "Qualité de l'air" bon plus de 80% des jours

63% d'émissions en dioxyde de soufre en moins en 2002 par rapport à 1998

37 établissements industriels soumis à la taxe générale sur les activités polluantes-air



Si la qualité de l'air breton est bien suivi dans les grandes villes, le

réseau de surveillance des zones rurales commence à se mettre

en place. En effet, les émissions d'ammoniac, directement liées

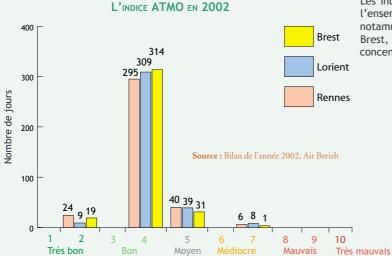
aux activités agricoles ne sont pas négligeables en Bretagne avec

L'AIR EN VILLE

L'indice ATMO caractérise quotidiennement la qualité moyenne de l'air d'une agglomération. Variant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais), il est déterminé sur la base de quatre polluants dangereux pour la santé humaine : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières.

Calculé depuis juin 1997 à Rennes, novembre 1999 à Brest et août 2000 à Lorient, l'indice ATMO est remplacé par l'Indicateur de la Qualité de l'Air (IQA) dans d'autres villes bretonnes non équipées des quatre analyseurs et des deux stations nécessaires au calcul de l'indice ATMO. L'IQA est calculé et diffusé, depuis le 2 janvier 2002, à Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes.

Les indices ATMO et IQA ont été majoritairement bons (3 ou 4) sur l'ensemble des agglomérations en 2002. Le schéma ci-contre montre notamment que l'indice de la qualité de l'air a été médiocre 1 jour à Brest, 8 jours à Lorient et 6 jours à Rennes, suite à des élévations de concentrations en ozone ou en poussières.

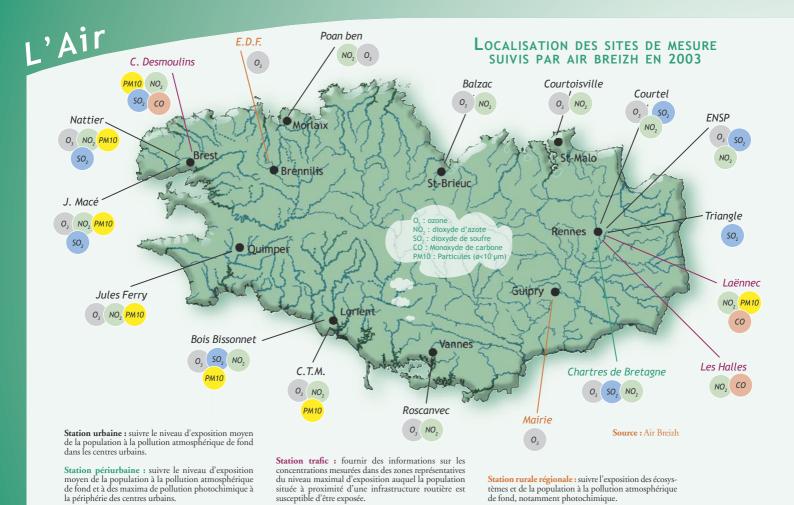




Air Breizh et ATMO

Le réseau associatif Air Breizh, mis en place en 1986, est chargé de surveiller les polluants atmosphériques faisant l'objet d'une réglementation, au même titre que les 39 autres associations françaises ATMO.

Avec 46 analyseurs répartis sur 18 sites de mesure au 31 décembre 2002, plus un camion laboratoire, Air Breizh mesure en continu les principaux polluants (voir carte page 52).



de fond, notamment photochimique.

susceptible d'être exposée.

LES REJETS INDUSTRIELS

En Bretagne, les émissions polluantes dans l'atmosphère d'origine industrielle proviennent essentiellement de deux familles d'installation :

- les usines d'incinération (ordures ménagères, DIS (voir DECHETS page 64),
- les installations de combustion (fours/chaudières utilisés pour la production de vapeur ou dans certains procédés).

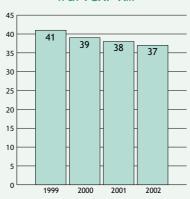
La TGAP

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) répond au principe «pollueur-payeur». En 2002, 37 établissements industriels bretons étaient soumis à la TGAP pour leurs émissions polluantes dans l'air; plus d'un tiers était formé d'industries agroalimentaires, un quart concernait les industries qui traitent les déchets et un cinquième regroupait les industries énergétiques.

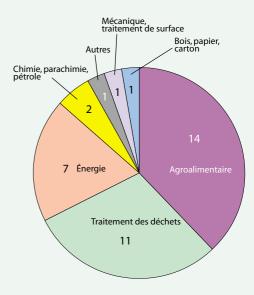
Le PRQA

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 prévoit l'instauration dans chaque région du plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) : outil de planification, d'information et de concertation visant à réduire la pollution atmosphérique à moyen terme à l'échelon régional au travers d'objectifs de qualité de l'air. Approuvé le 9 avril 2001 en Bretagne, il est mis en place sous l'autorité du Conseil régional.

Nombre d'établissements soumis à la TGAP-Air



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS À LA TGAP-AIR PAR TYPE D'ACTIVITÉ FN 2002

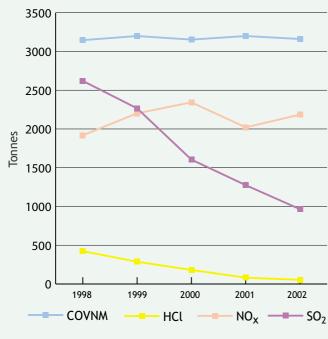


Source: DRIRE, 2003

- Panorama 2002 de l'environnement industriel en Bretagne. DRIRE.
- Plan régional pour la qualité de l'air en Bretagne http://www.bretagne.drire.gouv.fr/environnement/prqa/sommaire.htm

L'Air

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES INDUSTRIELS SOUMIS À LA TGAP-AIR



Source: DRIRE, 2003.

Pour déterminer les rejets industriels, quatre polluants sont pris en compte :

- le dioxyde de soufre (SO₂),
- l'acide chlorhydrique (HCl),
- les oxydes d'azote (NO_x) et
- les composés organiques volatiles (COVNM).

Les rejets sont estimés à partir des déclarations faites par les industriels. Depuis 1998, les évolutions de rejets sont disparates selon les polluants :

- la baisse des émissions de dioxyde de soufre (-63% par rapport à 1998) est due aux efforts du secteur de l'industrie chimique et parachimique, des déchets et de celui de la production d'énergie ; elle est essentiellement liée à l'utilisation de combustibles plus propres (gaz naturel, propane, fuel à très basse teneur en soufre);
- les émissions d'acide chlorhydrique ont diminué de façon importante (-87% par rapoort à 1998), grâce à la modernisation des usines d'incinération d'ordures ménagères et la création de nouvelles unités plus performantes;
- les émissions d'oxydes d'azote ont augmenté de 14% par rapport à 1998. Aucune tendance ne semble se dégager des évolutions observées;
- les émissions de composés organiques volatils restent stables. On observe cependant une baisse régulière des quantités émises par l'industrie mécanique, compensée par une hausse des quantités émises par l'industrie agroalimentaire.

__/\\ Pour en savoir plus...

• Panorama 2002 de l'environnement industriel en Bretagne, DRIRE : http://194.242.180.133/drire/index.asp

LES ÉMISSIONS D'AMMONIAC

En Bretagne, les émissions d'ammoniac seraient de l'ordre de 140 000 tonnes par an selon la méthode CITEPA, agréée par l'IFEN (institut français de l'environnement). Elles proviennent à 98% des déjections animales : 60% au bâtiment-stockage, 30% à l'épandage et 10% au pâturage.

Avec seulement 5% du territoire français, la Bretagne est la première région française pour la production d'ammoniac. Elle contribue pour environ 18% aux émissions nationales.

Si les pluies acides étaient par le passé imputées principalement aux oxydes de soufre (responsables de la production d'acide sulfurique), produits à partir de la combustion de carburants fossiles (charbon, pétrole, fuel lourd, etc.), des mesures de limitation des teneurs en soufre des carburants fossiles ont contribué à une restriction des rejets d'oxydes de soufre.

Ceci a fondamentalement modifié la situation.

La responsabilité des composés azotés (notamment de l'ammoniac) sur les pluies acides s'en trouve aujourd'hui corrélativement augmentée.

Si les conséquences des pluies acides sont actuellement peu visibles en Bretagne, cette dernière peut être considérée comme une région "source". Les retombées des émissions bretonnes d'ammoniac peuvent être effectives sur des territoires éloignés de plusieurs centaines de kilomètres.

Afin d'améliorer la connaissance sur les émissions d'ammoniac en Bretagne, un réseau de surveillance de l'air en milieu rural est en cours de réflexion.

Source: CITEPA, ENSAR.

- LE DROFF E., 2000 Bilan global des émissions d'azote gazeux d'origine agricole en Bretagne
- http://www.citepa.org/emissions/regionale/regions/regions_nh3.htm